

# Procès-verbal

## Séance ordinaire du conseil municipal

**Lundi 14 mars 2016, à 19 h 30, à l'église**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme la mairesse Wanita Daniele.

En présence de la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, et du directeur général, M. Marc Proulx.

### DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 072-03-16

#### Ouverture de la séance

À 19 h 30, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, (ci-après nommée LCV).

2. 073-03-16

#### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé et modifié ci-dessous :

#### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016 et de la séance extraordinaire du 29 février 2016

#### **Adoption des comptes**

4. Adoption des comptes - Lot 03-2016

#### **Suivi**

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

#### **Dépôt**

7. Dépôt de la pétition « Pour un désenclavement de notre ville »

#### **Avis de motion**

8. Avis de motion - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 768-15 - *Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2016*
9. Avis de motion - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 725-14 - *Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme, remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92*
10. Avis de motion - Adoption d'un règlement décrétant des travaux de réhabilitation de l'avenue Sainte-Brigitte nord et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$
11. Avis de motion - Adoption d'un règlement décrétant des travaux d'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte nord et un emprunt n'excédant pas 3 000 000 \$

#### **Règlements**

12. Adoption du Règlement 761-15 - *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*
13. Adoption du Règlement 764-15 - *Règlement de lotissement, amendant le Règlement 456-04*
14. Adoption du 2<sup>e</sup> projet de Règlement 772-16 - *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*
15. Adoption du projet de Règlement 773-16 - *Règlement concernant la division du territoire de la Ville en districts électoraux, abrogeant et remplaçant le Règlement 647-12* - REPORTE

#### **Trésorerie**

16. 3<sup>e</sup> virement budgétaire
17. Financement règlement d'emprunt - Concordance

18. Financement règlement d'emprunt - Courte échéance
19. Financement règlement d'emprunt - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
20. Demande de subvention auprès du Fonds Vert Municipal
21. Octroi d'une subvention à la Maison des Jeunes La Barak
22. Don à Leucan
23. Appui à la Coop Santé
- Approvisionnement**
24. Adjudication de contrats pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2016
25. Adjudication de contrat à *Les Entreprises Trema* pour la location d'un balai-mécanique et d'une arroseuse pour les années 2016, 2017 et 2018
26. Adjudication de contrat à *Labo S.M. inc.* pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier dans le projet du parc des Saphirs
27. Adjudication de contrat à *Aquarehab* pour l'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires et pluviales
28. Adjudication de contrat à *Tessier récréo-parc* pour la fourniture et l'installation de modules de jeux pour le parc de planche à roulettes (skatepark)
- Dérogations mineures**
29. Demande de dérogation mineure – Lots 196-28 et 196-44 (rue St-Paul)
30. Demande de dérogation mineure – 14, rue de la Mare
31. Demande de dérogation mineure – 8, rue des Cèdres
- Environnement**
32. Nomination de M. Patrick Tremblay comme membre du Comité Consultatif en Environnement et Développement durable (CCEDD)
- Loisirs**
33. Reconnaissance de l'Association du Grand-Fond
34. Octroi d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté
- Autorisations de signatures**
35. Désignation de signataires pour les actes notariés à intervenir entre le 14 mars 2016 et le 6 novembre 2017
36. Désignation de signataires – Entente portant sur les conditions d'utilisation mutuelle de matériels, locaux, terrains, jeux, etc. et l'utilisation du centre culturel communautaire avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries
- Ressources humaines**
37. Nomination de Mme Catherine Gagnon au poste d'adjointe administrative
38. Nomination de Mme Caroline Letarte au poste d'adjointe administrative
- Divers**
39. Adhésion au regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité
40. Adhésion au Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec
41. Modification de l'adresse du lieu où siège actuellement la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond sur le territoire de la MRC de La-Jacques-Cartier
- Période de questions**
42. Période de questions
- Dispositions finales**
43. Levée de la séance

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 074-03-16 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016 et de la séance extraordinaire du 29 février 2016**  
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

**Il est résolu :**

- D'adopter et de signer les procès-verbaux suivants :
  - Séance ordinaire du 8 février 2016;
  - Séance extraordinaire du 29 février 2016.

- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **ADOPTION DES COMPTES**

#### 4. 075-03-16 Adoption des comptes – Lot 03-2016

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 03-2016 au montant de 814 951.42 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

<b>Sommaire des effets présentés au conseil</b>	
<b>2015</b>	
<i>Air liquide Canada inc</i>	147.55 \$
<i>Allen entrepreneur général inc.</i>	1 004.88 \$
<i>C.A.F. Fortier excavation</i>	222 366.11 \$
<i>Cain Lamarre Casgrain Wells</i>	5 545.00 \$
<i>Canac</i>	13.78 \$
<i>CONFIAN</i>	81.46 \$
<i>Elza Dallaire</i>	235.70 \$
<i>Employé #469</i>	524.60 \$
<i>Employé #517</i>	1 334.57 \$
<i>Fonds d'information sur le territoire</i>	88.00 \$
<i>G&amp;K Services Canada Inc.</i>	628.66 \$
<i>Gagnon Senechal Coulombe</i>	126.93 \$
<i>Les huiles Desroches inc.</i>	2 489.73 \$
<i>Linde Canada limité</i>	155.89 \$
<i>Maninge Groupe-Conseil</i>	5 990.20 \$
<i>Québec multiplants</i>	167.40 \$
<i>Société protectrice des animaux de Québec</i>	157.22 \$
<i>UniFirst Canada Ltd</i>	100.99 \$
<i>Yves Lefebvre, Arpenteur-Géomètre</i>	1 914.33 \$
<b>Total 2015</b>	<b>243 073.00 \$</b>
<b>2016</b>	
<i>9223-0325 QC inc.</i>	467.77 \$
<i>Accommodation du Domaine Beaulieu</i>	54.89 \$
<i>Agritex</i>	91 347.64 \$
<i>Alpha assurance</i>	21 106.99 \$
<i>Annie Potvin</i>	16.00 \$
<i>Ardel Électrique inc.</i>	1 034.68 \$
<i>Atlantis Pompes Ste-Foy</i>	2 653.10 \$
<i>Audrey Girard</i>	51.00 \$
<i>Belizia</i>	1 379.70 \$
<i>Bell Canada</i>	1 528.80 \$
<i>Bell Mobilité Cellulaire</i>	862.87 \$
<i>Bell Mobilité Téléavertisseur</i>	68.53 \$
<i>Cain Lamarre Casgrain Wells</i>	6 489.26 \$
<i>Canac</i>	442.72 \$
<i>Capital Propane inc.</i>	690.58 \$
<i>Carole Bélanger</i>	17.50 \$
<i>Carte Sonic</i>	3 017.36 \$
<i>Catapulte Communication</i>	15 874.38 \$
<i>Chantal Couturier</i>	20.00 \$
<i>Chouinard Marie-Ève</i>	817.50 \$
<i>Christine Martineau</i>	23.75 \$
<i>Cynthia Herrera Javier</i>	32.00 \$
<i>Club de l'âge d'or Ste-Brigitte-de-Laval</i>	225.00 \$
<i>Communauté métropolitaine de Québec</i>	10 754.66 \$
<i>Compass Minerals Canada Corp.</i>	64 743.67 \$

CONFIAN	119.57 \$
Diane Vézina	16.00 \$
Distribution Michael Prévost	119.75 \$
École de danse Dance-Teen-y	344.92 \$
Électromike Inc.	458.71 \$
Elza Dallaire	235.70 \$
Emco Ltée	389.20 \$
Employé #165	1 053.68 \$
Employé #302	392.44 \$
Employé #317	423.08 \$
Employé #395	1 279.85 \$
Employé #430	488.80 \$
Employé #454	750.00 \$
Employé #464	110.35 \$
Employé #517	3 610.59 \$
Esthel Cauchon	10.00 \$
Evollia	1 541.81 \$
Fonds d'information sur le territoire	100.00 \$
Fournitures de bureau Denis	1 176.32 \$
France Blumhar-Thomassin	17.50 \$
G&K Services Canada Inc.	962.81 \$
Garda World	240.32 \$
Gaudreau environnement inc.	23 180.20 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	519.90 \$
Husky Neige Inc.	23 316.14 \$
Hydro Québec	41 955.24 \$
IGA	74.22 \$
Imprimerie Sociale	907.15 \$
Industrielle Alliance	61 532.62 \$
Info Page	82.09 \$
Jacinte Bédard	15.00 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	3 316.79 \$
Jonction Rapide inc.	550.83 \$
Karine Lajoie	17.50 \$
Konica Minolta Business Solutions	549.26 \$
Laboratoire Environex	264.16 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	1 834.13 \$
L'Arsenal	4 901.13 \$
Laurie Thibeault-Julien	32.00 \$
Le Groupe Sport Inter-Plus	160.91 \$
Le Soleil	1 669.14 \$
Les Ateliers de l'EDQ	44.82 \$
Les Copies de la Capitale inc.	618.28 \$
Les équipements L.A.V.	91.98 \$
Les huiles Desroches inc.	14 927.70 \$
Librairie Pantoute	13.60 \$
Linde Canada limité	461.22 \$
Logitech plus	154.07 \$
Louis Hamel enr.	5 493.28 \$
LSM ambiocréateurs	1 092.26 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	4 557.27 \$
Machinerie Landry & Fils	2 173.03 \$
Macpek Inc	978.37 \$
Marie-Ève Meilleur	235.70 \$
Marie-Josée Lussier	17.50 \$
Mathieu Bouchard	350.00 \$
MED express	191.78 \$
Mélanie Dassylva	11.25 \$
Micheline Turner	17.50 \$
Ministre des Finances - SQAE	908.38 \$
Ministre du Revenu du Québec	65 413.84 \$
Ordre des Ingénieurs du Québec	658.71 \$
Orizon mobile	149.47 \$

<i>Pause café Soleil</i>	276.19 \$
<i>PitneyWorks</i>	2 378.47 \$
<i>Plongée Capitale</i>	320.26 \$
<i>Postes Canada</i>	538.77 \$
<i>Proludik</i>	454.15 \$
<i>Québec Municipal</i>	862.31 \$
<i>Receveur Général du Canada</i>	27 649.43 \$
<i>Régulvar</i>	259.85 \$
<i>Renaud-Bray</i>	740.36 \$
<i>Rona</i>	349.79 \$
<i>S.T.P. inc</i>	248.34 \$
<i>Sancovac 2000 inc.</i>	426.84 \$
<i>Sandra Gariépy</i>	11.25 \$
<i>Sensé communication</i>	327.68 \$
<i>Simon L'Heureux</i>	32.00 \$
<i>Sinto Inc</i>	184.88 \$
<i>Société de l'assurance automobile du Québec</i>	14 143.53 \$
<i>Société protectrice des animaux de Québec</i>	1 796.59 \$
<i>Société québécoise d'information juridique</i>	28.23 \$
<i>Sophie Plourde Grenier</i>	10.00 \$
<i>S-Pace signalétique inc</i>	202.94 \$
<i>SSQ Groupe financier</i>	6 691.19 \$
<i>Stantec Experts-conseils Itée</i>	9 830.36 \$
<i>Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP)</i>	1 250.70 \$
<i>Unicoop, coopérative agricole</i>	661.11 \$
<i>UniFirst Canada Ltd</i>	403.96 \$
<i>Union des municipalités du Québec</i>	172.46 \$
<i>Ventilation C.F.</i>	166.71 \$
<i>Yves Lefebvre, Arpenteur-Géomètre</i>	459.90 \$
<b>Total des effets présentés (14 mars 2016)</b>	<b>814 951.42 \$</b>

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## **SUIVI**

### **5. 076-03-16 Suivi des correspondances**

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

### **6. 077-03-16 Suivi des dossiers des élus**

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
  - Conseil du bassin de la rivière Montmorency
  - Comité environnement
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
  - Comité de circulation
- Mme la conseillère Christiane Auclair
  - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - Urbanisme – développement
  - Comité du budget
  - Travaux publics – projets
- M. le conseiller Alain Dufresne
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - Comité du budget
  - Âge d'or

- Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- Action Sentiers Lavallois
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
  - Comité budget et suivi budgétaire
  - Travaux publics – voirie
  - Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
  - Culture (CCACP)
  - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
  - Membre du conseil d'administration de la Maison des Jeunes « La Barak »
  - Communautaire et famille
  - Comité du budget

### **DÉPÔTS**

7. 076-03-16 **Dépôt de la pétition « Pour un désenclavement de notre ville »**  
 La greffière, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, dépose au conseil municipal la pétition reçue le 1<sup>er</sup> mars relativement au désenclavement de la Ville.

### **AVIS DE MOTION**

8. 079-03-16 **Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 768-15 - Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2016**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le tarif du camp d'été 2016 du Règlement 768-15 – *Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2016.*

9. 080-03-16 **Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 725-14 – Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme, remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92**

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 725-14 – *Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme, remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92.*

10. 081-03-16 **Avis de motion – Adoption d'un règlement décrétant des travaux de réhabilitation de l'avenue Sainte-Brigitte nord et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant des travaux de réhabilitation de l'avenue Sainte-Brigitte nord et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$.

11. 082-03-16 **Avis de motion – Adoption d'un règlement décrétant des travaux d'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte nord et un emprunt n'excédant pas 3 000 000 \$**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Charles Durocher donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant des travaux d'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte nord et un emprunt n'excédant pas 3 000 000 \$.

### **RÈGLEMENTS**

12. 083-03-16 **Adoption du Règlement 761-15 – Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04**

Considérant que la Ville a adopté le 1<sup>er</sup> projet de Règlement 761-15 - *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*, le 14 décembre 2015;

Considérant que le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 janvier 2016;

Considérant que le second (2<sup>e</sup>) projet de règlement a été adopté par le conseil municipal le 8 février 2016;

Considérant qu'aucune demande de référendum n'a été reçue;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

- D'adopter le Règlement 761-15 - *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**13. 084-03-16 Adoption du Règlement 764-15 - Règlement de lotissement, amendant le Règlement 456-04**

Considérant que la Ville a adopté le 1<sup>er</sup> projet de Règlement 764-15 - *Règlement de lotissement, amendant le Règlement 456-04*, le 14 décembre 2015;

Considérant que le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 janvier 2016;

Considérant que le second (2<sup>e</sup>) projet de règlement a été adopté par le conseil municipal le 8 février 2016;

Considérant qu'aucune demande de référendum n'a été reçue;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

- D'adopter le Règlement 764-15 - *Règlement de lotissement, amendant le Règlement 456-04*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**14. 085-03-16 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de Règlement 772-16 - Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04**

Considérant que la Ville a adopté le 1<sup>er</sup> projet de Règlement 772-16 - *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*, le 8 février 2016;

Considérant que le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 29 février 2016;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

- D'adopter le second (2<sup>e</sup>) projet de Règlement 772-16 – *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, M. Jean-Philippe Lemieux, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 086-03-16 ~~Adoption du projet de Règlement 773-16 – Règlement concernant la division du territoire de la Ville en districts électoraux, abrogeant et remplaçant le Règlement 647-12~~  
Reporté

### **TRÉSORERIE**

16. 087-03-16 **3<sup>e</sup> virement budgétaire**

Considérant les recommandations de la trésorière, Mme Jessie Fradette, décrites au tableau ci-joint :

Postes comptables	Description des dépenses affectées	Virement budgétaire proposé - surplus (besoin)
01-212-19-300	Déneigement des rues privées	6 643 \$
02-110-00-996	Soutien à la jeunesse et à la communauté	-1 000 \$
02-130-00-310	Frais de déplacement	-3 424 \$
02-320-00-141	Salaires - voirie été	-5 000 \$
02-330-00-443	Contrats et sous-traitance - Déneigement	-3 000 \$
02-610-00-141	Salaires - urbanisme	5 781 \$
	<b>Total</b>	<b>0 \$</b>

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. 088-03-16 **Financement règlement d'emprunt - Concordance**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 554 000 \$ :

Numéro des règlements d'emprunt	Pour un montant de
483-05 (réfection Auclair et Tremblay)	580 400 \$
596-09 (aqueducs et égouts)	243 300 \$
567-08 (remplacement de conduites - Ligouri)	718 300 \$
476-04 (garage municipal)	1 812 000 \$
745-15 (surdimensionnement de conduites - Azalée)	200 000 \$

Considérant que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**



**Il est résolu :**

- Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 554 000 \$;
- Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 29 mars 2016;
- Que ces obligations soient immatriculées au nom de *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* et soient déposées auprès de CDS;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;
- Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE BEAUPORT  
727, AVENUE ROYALE  
BEAUPORT, QC  
G1C 8J7

- Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 29 mars et le 29 septembre de chaque année;
- Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
- Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**18. 089-03-16 Financement règlement d'emprunt - Courte échéance  
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 554 000 \$ effectué en vertu des Règlements numéros 483-05, 596-09, 567-08, 476-04 et 745-15, la Ville de Sainte Brigitte de Laval doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :
  - cinq (5) ans (à compter du 29 mars 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 483-05, 596-09, 567-08, 476-04 et 745-15, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
- D'autoriser la mairesse et la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

19. 090-03-16 **Financement règlement d'emprunt - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 483-05, 596-09, 567-08, 476-04 et 745-15, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 mars 2016, au montant de 3 554 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,44500	128 000 \$	1,30000 %	2017	2,37841 %
		131 000 \$	1,50000 %	2018	
		136 000 \$	1,70000 %	2019	
		139 000 \$	1,90000 %	2020	
		3 020 000 \$	2,05000 %	2021	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,34500	128 000 \$	1,30000 %	2017	2,39773 %
		131 000 \$	1,55000 %	2018	
		136 000 \$	1,65000 %	2019	
		139 000 \$	1,80000 %	2020	
		3 020 000 \$	2,05000 %	2021	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,00300	128 000 \$	1,30000 %	2017	2,43317 %
		131 000 \$	1,50000 %	2018	
		136 000 \$	1,70000 %	2019	
		139 000 \$	1,85000 %	2020	
		3 020 000 \$	2,00000 %	2021	

Considérant que l'offre provenant de la Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que l'émission d'obligations au montant de 3 554 000 \$ de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval soit adjugée à la Financière Banque Nationale inc.;
- Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* pour l'inscription en compte de cette émission;
- Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré autorisé destiné aux entreprises ».

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

La mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**20. 091-03-16 Demande de subvention auprès du Fonds Vert Municipal**

Considérant que la Ville souhaite produire un feuillet informatif dans le but de sensibiliser les jeunes au développement durable;

Considérant que ce projet est admissible à une subvention de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) via le Fonds Municipal Vert (FVM) :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

- De déposer une demande de subvention au Fonds Municipal Vert (Fédération canadienne des Municipalités);
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'engage à élaborer un plan d'action d'aménagement de quartier durable qui comprendra des objectifs de durabilité, des cibles précises, des actions et une stratégie de mise en œuvre et de suivi;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'engage aussi à affecter 5 000 \$ de son budget à cette initiative;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**21. 092-03-16 Octroi d'une subvention à la Maison des Jeunes La Barak**

Considérant la demande de la Maison des jeunes La Barak;

Considérant le souhait du conseil municipal d'aider financièrement l'organisme:

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'octroyer une subvention de 32 000 \$ à la Maison des jeunes La Barak, pour couvrir le salaire de la coordination;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**22. 093-03-16 Don à Leucan**

Considérant la demande d'aide financière dans le cadre du Défi têtes rasées Leucan 2016 de la MRC de La Jacques-Cartier, reçue en janvier dernier;

Considérant que le Défi têtes rasées Leucan est un événement auquel la Ville désire s'associer;

Considérant que le Défi têtes rasées permet d'amasser des fonds importants pour les enfants atteints de cancer :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De verser un don d'une somme de 1 000 \$ qui sera intégralement remis à l'organisme;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**23. 094-03-16 Appui à la Coop Santé**

Considérant que la Ville est désireuse de voir s'implanter sur son territoire des services de soins de santé de proximité pour les citoyens;

Considérant le projet d'une Coop santé présenté au conseil municipal et les différentes rencontres avec le comité provisoire;

Considérant l'intérêt que le conseil municipal porte au projet :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'appuyer le projet de Coop Santé sur le territoire de la Ville;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

**APPROVISIONNEMENT**

**24. 095-03-16 Adjudication de contrats pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2016**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux granulaires pour les années 2016, 2017 et 2018 a été lancé le 10 février 2016, conformément à la Résolution 048-02-16;

Considérant les soumissions reçues à la date limite du 29 février 2016;

Considérant les prix soumis par les entreprises et la conformité de celles-ci :

		Carrières Québec Coûts avant taxes à la tonne métrique			Excavation Mario Vallée Coûts avant taxes à la tonne métrique			Carrière Union Coûts avant taxes à la tonne métrique			Entreprise L.T. Ltée Coûts avant taxes à la tonne métrique		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Lot 1	Option A	14,70 \$	14,95 \$	15,15 \$				17,25 \$	17,35 \$	17,45 \$			
	Option B	10,00 \$	10,15 \$	10,25 \$				9,50 \$	9,60 \$	9,70 \$			
Lot 2	Option A	15,55 \$	15,80 \$	16,00 \$				18,75 \$	18,85 \$	18,95 \$			
	Option B	10,85 \$	11,00 \$	11,10 \$				11,00 \$	11,10 \$	11,20 \$			
Lot 3	Option A	15,20 \$	15,45 \$	15,65 \$				18,75 \$	18,85 \$	18,95 \$			
	Option B	10,50 \$	10,65 \$	10,75 \$				11,00 \$	11,10 \$	11,20 \$			
Lot 4	Option A	18,85 \$	19,10 \$	19,20 \$				21,85 \$	21,95 \$	22,05 \$			
	Option B	14,15 \$	14,30 \$	14,30 \$				14,10 \$	14,20 \$	14,30 \$			
Lot 5	Option A	18,85 \$	19,10 \$	19,20 \$				21,85 \$	21,95 \$	22,05 \$			
	Option B	14,15 \$	14,30 \$	14,30 \$				14,10 \$	14,20 \$	14,30 \$			
Lot 6	Option A										17,80 \$	21,80 \$	21,30 \$
	Option B										11,00 \$	15,00 \$	15,50 \$
Lot 7	Option A										20,30 \$	24,30 \$	24,80 \$
	Option B										13,50 \$	17,50 \$	18,00 \$
Lot 8	Option A												
	Option B												
Lot 9	Option A												
	Option B												
Lot 10	Option A				15,00 \$	15,30 \$	15,60 \$						
	Option B				11,00 \$	11,15 \$	11,30 \$						
Lot 11	Option A				11,75 \$	12,00 \$	12,30 \$				16,80 \$	20,80 \$	21,30 \$
	Option B				7,75 \$	7,85 \$	8,00 \$				10,00 \$	14,00 \$	14,50 \$
Lot 12	Reprise												
	Option A	12,00 \$	12,25 \$	12,25 \$									
	Option B	5,00 \$	5,25 \$	5,25 \$				7,75 \$	7,75 \$	7,75 \$			
	Rachat												
	Option A	9,95 \$	10,05 \$	10,15 \$									
Option B	5,25 \$	5,25 \$	5,25 \$				8,00 \$	8,00 \$	8,00 \$				

Considérant que deux (2) entreprises n'ont pas soumis de prix;

Considérant que la Ville peut adjudger le contrat en tout ou en partie;

Considérant les besoins de la Ville;

Considérant la recommandation favorable de la greffière et du directeur du Service des travaux publics :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adjuger le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2016 seulement, conformément au tableau suivant et au devis INV2016-02 :

Adjudicataires pour 2016	
<b>Lot 1, option A</b>	Carrières Québec : 14,70 \$ la tonne métrique, avant taxes (incluant le transport)
<b>Lot 2, option A</b>	Carrières Québec : 15,55 \$ la tonne métrique, avant taxes (incluant le transport)
<b>Lot 3, option A</b>	Carrières Québec : 15,20 \$ la tonne métrique, avant taxes (incluant le transport)
<b>Lot 4, option A</b>	Carrières Québec : 18,85 \$ la tonne métrique, avant taxes (incluant le transport)
<b>Lot 5, option A</b>	Carrières Québec : 18,85 \$ la tonne métrique, avant taxes (incluant le transport)
<b>Lot 10, option A</b>	Excavation Mario Vallée : 15,00 \$ la tonne métrique, avant taxes (incluant le transport)
<b>Lot 11, option A</b>	Excavation Mario Vallée : 11,75 \$ la tonne métrique, avant taxes (incluant le transport)
<b>Lot 12, reprise de rebut, option A</b>	Carrières Québec : 12,00 \$ la tonne métrique, avant taxes (incluant le transport)
<b>Lot 12, rachat de MR20m option A</b>	Carrières Québec : 9,95 \$ la tonne métrique, avant taxes (incluant le transport)

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**25. 096-03-16 Adjudication de contrat à Les Entreprises Trema pour la location d'un balai mécanique et d'une arroseuse pour les années 2016, 2017 et 2018**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation pour la location d'un balai mécanique et d'une arroseuse pour le nettoyage des rues de la Ville, pour les années 2016, 2017 et 2018, a été lancé le 10 février 2016, conformément à la Résolution 048-02-16;

Considérant les soumissions reçues à la date limite du 29 février 2016;

Considérant les prix soumis par les entreprises et la conformité de celles-ci :

	2016		2017		2018	
	Coût horaire, avant taxes	Coût horaire, avant taxes	Coût horaire, avant taxes	Coût horaire, avant taxes	Coût horaire, avant taxes	Coût horaire, avant taxes
	Balai mécanique et opérateur	Arroseuse et opérateur	Balai mécanique et opérateur	Arroseuse et opérateur	Balai mécanique et opérateur	Arroseuse et opérateur
Les Entreprises Trema	98,00 \$	74,00 \$	99,00 \$	75,00 \$	100,00 \$	76,00 \$
Charles Trudel	108,00 \$	75,00 \$	110,00 \$	80,00 \$	120,00 \$	85,00 \$
Le Groupe Essa						
Revêtement Scelltech (1997) inc.						

Considérant la recommandation favorable de la greffière et du directeur du Service des travaux publics :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adjuger le contrat pour la location d'un balai-mécanique et d'une arroseuse, pour les années 2016, 2017 et 2018 à *Les Entreprises Trema*, pour un montant horaire, avant taxes, conformément au tableau précédant et au devis INV2016-01;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne,

M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**26. 097-03-16 Adjudication de contrat à Labo S.M. inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier dans le projet du parc des Saphirs**

Considérant qu'une demande de prix pour des services en laboratoire de sol pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment et d'aménagement du parc des Saphirs a été lancée le 15 février 2016;

Considérant les soumissions reçues à la date limite du 24 février 2016;

Considérant les prix soumis par les entreprises et la conformité de celles-ci :

Entreprises	Montant total, incluant les taxes
Labo S.M. inc	15 125,88 \$
LEQ	18 479,04 \$
GHD Consultants Ltée	20 080,38 \$
EnGlobe Corp.	22 035,88 \$
SNS Lavalin	
LVM	

Considérant la recommandation favorable de la greffière, du directeur de projets et de l'ingénieur au dossier :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adjuger le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier à *Labo S.M. inc*, pour un montant de 15 125,88 \$, incluant les taxes;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**27. 098-03-16 Adjudication de contrat à Aquarehab pour l'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires et pluviales**

Considérant que, dans le cadre du plan d'intervention, une demande de prix pour des services d'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires et pluviales a été lancée le 17 février 2016;

Considérant les soumissions reçues à la date limite du 4 mars 2016;

Considérant les prix soumis par les entreprises et la conformité de celles-ci :

Entreprises	Montant total, incluant les taxes
Aquarehab	19 880 \$
Veolia	25 010 \$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS)	39 190 \$
National Vacuum	
Drainexc	
CM Gravel	

Considérant la recommandation favorable de la greffière et du directeur de projets :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adjuger le contrat pour le service d'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires et pluviales à *Aquarehab*, pour un montant de 19 880 \$, incluant les taxes;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

28. 099-03-16 **Adjudication de contrat à Tessier récréo-parc pour la fourniture et l'installation de modules pour le parc de planche à roulettes (skatepark)**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de modules pour le parc de planche à roulettes (skatepark) au terrain des loisirs a été lancé le 19 février 2016, conformément à la Résolution 430-12-15;

Considérant les soumissions reçues à la date limite du 7 mars 2016;

Considérant les critères de sélection adoptés par la Résolution 047-02-16;

Considérant les résultats suivants obtenus suite à l'évaluation par le comité de sélection :

Entreprises	Pointage	Montant avant taxes
Tessier Récréo-Parc	78,5	25 609,76 \$
TechSport	68,5	23 037,50 \$

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adjuger le contrat pour la fourniture et l'installation de modules pour le parc de planche à roulettes (skatepark) au terrain des loisirs à Tessier récréo-parc, pour un montant de 25 609,76 \$, avant les taxes applicables, conformément au tableau précédant et au devis INV2016-04;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**DÉROGATIONS MINEURES**

29. 100-03-16 **Demande de dérogation mineure - Lots 196-28 et 196-44 (rue St-Paul)**

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-0004, déposée le 20 janvier 2106;

Considérant que cette demande vise à autoriser la création de trois nouveaux lots à construire ayant une largeur avant de 20,32 mètres (m) au lieu de 22 mètres (m) et une superficie de 619,3 mètres carrés (m<sup>2</sup>) au lieu de 620 mètres carrés (m<sup>2</sup>) tel qu'exigé à l'article 5.2.3 du Règlement 456-04 - *Règlement de lotissement*;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'article 5.5., alinéa 4 du Règlement 456-04 - *Règlement de lotissement* stipule que la modification d'un lot dérogatoire ne doit pas avoir pour effet de rendre dérogatoire ou d'aggraver le caractère dérogatoire d'une construction ou d'un immeuble;

Considérant qu'une éventuelle réduction du frontage et de la superficie du lot 196-28 à son minimum règlementaire et de la subdivision du lot 196-44 avec le résidu du lot 196-28 après modification créerait deux lots dérogatoires de manière trop importante selon les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), soit de 19,48 mètres (m) au lieu de 22 mètres (m) de frontage et 593,75 mètres carrés (m<sup>2</sup>) au lieu de 620 mètres carrés (m<sup>2</sup>);

Considérant que l'application de la réglementation applicable ne cause pas un préjudice sérieux au propriétaire puisque ce dernier peut construire des jumelés sur le second terrain;

Considérant la recommandation défavorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 26 janvier 2016 :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

- De surseoir à toutes décisions avant de redéposer cette demande devant le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**30. 101-03-16 Demande de dérogation mineure – 14, rue de la Mare**

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-0001 déposée le 5 janvier 2016;

Considérant que cette demande vise à autoriser la création d'un nouveau lot à construire, 513-2, ayant une largeur avant de 20,67 mètres (m) au lieu de 21 mètres (m) tel qu'exigé aux articles 5.2.1 et 5.2.4 du Règlement 456-04 – *Règlement de lotissement*;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'application de la réglementation applicable cause un préjudice sérieux au propriétaire;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 26 janvier 2016 :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

- D'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-0001 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 26 janvier 2016;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**31. 102-03-16 Demande de dérogation mineure – 8, rue des Cèdres**

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2015-0030 déposée le 20 octobre 2015;

Considérant que cette demande vise à rendre conforme un garage ayant une superficie de 67,63 mètres carrés (m<sup>2</sup>) au lieu de 65 mètres carrés (m<sup>2</sup>) tel qu'exigé à l'article 5.3.2 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*;

Considérant que le propriétaire ne pouvait pas savoir que la superficie du garage était non conforme à la réglementation, puisque ce dernier a acheté l'immeuble de la banque sans garantie légale et n'a pas pu avoir accès aux informations du dossier;

Considérant que ledit garage a fait l'objet d'un permis de construction (2012-0911) émis le 29 novembre 2013;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'application de la réglementation applicable cause un préjudice sérieux au propriétaire, car les travaux de modification de la superficie entraîneraient des dépenses d'environ 8 000 \$ et que les travaux de construction ont été faits par l'ancien propriétaire de l'immeuble;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;



Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 20 octobre 2015;

Considérant que l'enseigne installée sur la façade du garage détaché a été enlevée, le 25 janvier 2016;

Considérant que le propriétaire s'est engagé, par écrit, à cesser toutes activités de nature commerciale à l'intérieur du garage détaché, le 26 janvier 2016 :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

- D'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro 2015-0030 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 20 octobre 2015;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## **ENVIRONNEMENT**

32. 103-03-16

**Nomination de M. Patrick Tremblay comme membre du Comité Consultatif en Environnement et Développement durable (CCEDD)**

Considérant la vacance d'un poste au sein du Comité Consultatif en Environnement et Développement durable (CCEDD);

Considérant la candidature de M. Patrick Tremblay;

Considérant l'expérience et l'expertise de ce dernier en environnement et, plus spécifiquement, en changement climatique :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

- De nommer M. Patrick Tremblay comme membre du Comité Consultatif en Environnement et Développement durable (CCEDD);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## **LOISIRS**

33. 104-03-16

**Reconnaissance de l'Association du Grand-Fond**

Considérant que l'Association du Grand-Fond a comme objectif, tout en encourageant l'entraide, de promouvoir les intérêts collectifs des propriétaires de la rue du Grand-Fond en assurant l'accessibilité aux espaces de circulation communs;

Considérant la demande de reconnaissance soumise à la Ville :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De reconnaître l'Association du Grand-Fond comme organisme dans le secteur d'intervention communautaire;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**34. 105-03-16 Octroi d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté**

Considérant que, dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté, la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'organisme reconnu par la Ville, le Regroupement des Matinées mères-enfants;

Considérant que, pour une cinquième année consécutive, le Regroupement souhaite organiser la Fête familiale des matinées;

Considérant que la demande correspond en tous points aux critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse;

Considérant la recommandation favorable du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'octroyer une subvention de 750,00 \$ au Regroupement des Matinées mères-enfants pour l'organisation de la Fête familiale des Matinées;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**AUTORISATION DE SIGNATURES**

**35. 106-03-16 Désignation de signataires pour les actes notariés à intervenir entre le 14 mars 2016 et le 6 novembre 2017**

Considérant que la Ville a plusieurs projets en cours et à venir qui nécessiteront la signature d'actes notariés, tels que l'acquisition de terrains, la vente de terrains, et les servitudes;

Considérant qu'il y a lieu de désigner des signataires pour ces actes officiels pour les années 2016 et 2017 :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la mairesse, ou le maire suppléant en son absence, et le directeur général, ou la greffière en son absence, à signer tous les actes notariés à intervenir d'ici le 6 novembre 2017, peu importe la nature de l'acte notarié.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**36. 107-03-16 Désignation de signataires - Entente portant sur les conditions d'utilisation mutuelle de matériels, locaux, terrains, jeux, etc. et l'utilisation du centre culturel communautaire avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries**

Considérant que la Ville et la Commission scolaire des Premières-Seigneuries reconnaissent que les immeubles et équipements qu'elles possèdent sont propriétés publiques et qu'à ce titre, ils doivent être mis au service de la collectivité, et ce, dans le cadre de leur mission et de leur rôle respectif auprès de cette collectivité;

Considérant que l'école du Trivent (1 et 2) et la Ville partagent l'utilisation des espaces, suivant leurs horaires d'opération respectifs, dans le centre culturel et communautaire pour lequel la Ville a contribué à la construction à la hauteur de 15 %;

Considérant que la Ville a dû procéder à l'expropriation de deux terrains, pour un montant de plus de 92 000 \$ afin de permettre à la Commission scolaire d'établir l'école Le Trivent 2;

Considérant qu'une entente doit être conclue concernant les conditions d'utilisation mutuelle de matériels, locaux, terrains, jeux, etc. et l'utilisation du centre culturel communautaire;

Considérant l'entente soumise :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer l'entente entre la Ville et la Commission scolaire des Premières-Seigneuries portant sur les conditions d'utilisation mutuelle de matériels, locaux, terrain, jeux et l'utilisation du centre communautaire (Trivent 1) et la nouvelle école (Trivent 2).

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **37. 108-03-16 Nomination de Mme Catherine Gagnon au poste d'adjointe administrative**

Considérant l'ouverture de deux postes d'adjointes administratives;

Considérant les candidatures reçues;

Considérant les résultats obtenus suite aux entrevues et tests de classement;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De nommer Mme Catherine Gagnon au poste d'adjointe d'administrative, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **38. 109-03-16 Nomination de Mme Caroline Letarte au poste d'adjointe administrative**

Considérant l'ouverture de deux postes d'adjointes administratives;

Considérant les candidatures reçues;

Considérant les résultats obtenus suite aux entrevues et tests de classement;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De nommer Mme Caroline Letarte au poste d'adjointe d'administrative, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## **DIVERS**

### **39. 110-03-16 Adhésion au regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité**

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) , en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;
- Que la mairesse, la greffière ou la trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **40. 111-03-16 Adhésion au Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec**

Considérant que chaque année 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

Considérant que les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et, qu'à ce titre, ils veulent y contribuer;

Considérant que les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied, en 2009, un projet appelé *Un pont vers demain* visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

Considérant que ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec, met en œuvre à partir de 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

Considérant que ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

Considérant que l'Union des municipalités (UMQ) s'engage par ce partenariat à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaire;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec visant leur

intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval signifie son intérêt à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent, réserve un (1) emploi d'été et/ou un stage dans le cadre de ce programme;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

41. 112-03-16

**Modification de l'adresse du lieu où siège actuellement la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier**

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval fait partie de l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond;

Considérant que l'article 3 de cette entente prévoit, entre autres, que la Cour municipale siège sur le territoire de la MRC de La-Jacques-Cartier au centre communautaire situé au 46, chemin du Village à Lac-Beauport (Québec) G3B 1R2;

Considérant que ce lieu des séances a été modifié en 2012, à la suite de l'approbation du ministre de la Justice, afin d'être déplacé au 75, chemin du Tour-du-Lac à Lac-Beauport;

Considérant qu'il y a lieu de retourner à l'endroit initial, soit le 46, chemin du Village, puisque cet endroit sera complètement réaménagé et deviendra ainsi plus fonctionnel pour les différents intervenants de la Cour municipale;

Considérant que l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* énonce, à son deuxième alinéa, que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale peut être effectuée par résolution approuvée par le ministre de la Justice :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval accepte que l'adresse du lieu où siège actuellement la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond sur le territoire de la MRC de La-Jacques-Cartier soit le 75, chemin Tour-du-Lac à Lac-Beauport (Québec) G3B 0S9 soit modifiée par le 46, chemin du Village à Lac-Beauport (Québec) G3B 1R2.
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

42. 113-03-16

**Période de questions**

À 20 h 25, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 43.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### **DISPOSITIONS FINALES**

43. 114-03-16

#### Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele;

Il est résolu de lever la séance à 20 h 44.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne,  
M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.

\_\_\_\_\_  
Mme Wanita Daniele  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Caroline Nadeau  
Greffière

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.